

ZONE BLEUE

Faites vos courses malin et stationnez sereinement

Du lundi au samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 12 h Temps autorisé 1 h 30 Places commerçantes de Centre Sud et du Village, ZAC Montrigaud et rue de la Cité



- > La carte doit être apposée sur la face interne du pare-brise.
- > Le véhicule doit avoir quitté l'emplacement de stationnement au plus tard à l'expiration de la durée de stationnement autorisé.
- > Il est interdit de faire apparaître sur le disque des indications inexactes. Les indications du disque ne peuvent être modifiées avant que le véhicule n'ait quitté l'emplacement.
- > La non utilisation de ce disque est sanctionnée par une amende forfaitaire de 35 euros.